

Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QPCR Master Mix, Part Number 600883

Section 1. Identification

Identificateur de produit : Brilliant III Ultra-Fast SYBR Green QPCR Master Mix, Part Number 600883
Réf. (kit chimique) : 600883
Référence : Reference Dye 600530-53
 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix 600882-51

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées : Réactif analytique.
 Reference Dye 0.1 ml (100 µl 1 mM)
 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix 10 x 2 ml
 Mix

Fournisseur/Fabricant : Agilent Technologies, Inc.
 5301 Stevens Creek Blvd
 Santa Clara, CA 95051, USA
 800-227-9770

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC®: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix
 H320 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Reference Dye Pas de mention de danger.
 2X Brilliant III SYBR® Green Attention
 QPCR Master Mix

Mentions de danger : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
 2X Brilliant III SYBR® Green H320 - Provoque une irritation des yeux.
 QPCR Master Mix

Conseils de prudence

Prévention : Reference Dye Non applicable.
 2X Brilliant III SYBR® Green Non applicable.
 QPCR Master Mix

Intervention : Reference Dye Non applicable.
 2X Brilliant III SYBR® Green P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC
 QPCR Master Mix LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant
 plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si
 la victime en porte et si elles peuvent être facilement
 enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste:
 Consulter un médecin.

Section 2. Identification des dangers

| | | |
|--|------------------------------|-----------------|
| Stockage | : Reference Dye | Non applicable. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non applicable. |
| | QPCR Master Mix | |
| Élimination | : Reference Dye | Non applicable. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non applicable. |
| | QPCR Master Mix | |
| Éléments d'une étiquette complémentaire | : Reference Dye | Aucun connu. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Aucun connu. |
| | QPCR Master Mix | |
| Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification | : Reference Dye | Aucun connu. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Aucun connu. |
| | QPCR Master Mix | |

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

| | | |
|------------------------------|------------------------------|---------|
| Substance/préparation | : Reference Dye | Mélange |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Mélange |
| | QPCR Master Mix | |

| Nom des ingrédients | Synonymes | % (p/p) | Numéro CAS |
|---|--------------------|-----------|------------|
| Reference Dye | | | |
| Clorure de potassium | Potassium Chloride | ≥1 - ≤5 | 7447-40-7 |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | | | |
| Glycérol | Glycerol | ≥10 - ≤30 | 56-81-5 |
| Diméthylsulfoxyde | Dimethyl sulfoxide | ≥5 - ≤10 | 67-68-5 |
| Clorure de potassium | Potassium Chloride | ≥1 - ≤5 | 7447-40-7 |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

| | | |
|------------------------------|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | : Reference Dye | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| | QPCR Master Mix | |

Section 4. Premiers soins

| | | |
|-----------------------------|--|--|
| Inhalation | : Reference Dye | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |
| Contact avec la peau | : Reference Dye | Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. |
| Ingestion | : Reference Dye | Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Section 4. Premiers soins

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Contact avec les yeux | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. Provoque une irritation des yeux. |
| Inhalation | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |

Signes/symptômes de surexposition

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Contact avec les yeux | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur |
| Inhalation | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | | |
|----------------------------------|--|--|
| Note au médecin traitant | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements particuliers | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. |
| Protection des sauveteurs | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. |

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

| | | |
|--|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | : Reference Dye | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| Agents extincteurs inappropriés | : Reference Dye | Aucun connu. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun connu. |
| Dangers spécifiques du produit | : Reference Dye | Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. |
| Produit de décomposition thermique dangereux | : Reference Dye | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal |
| Mesures spéciales de protection pour les pompiers | : Reference Dye | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : Reference Dye | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Reference Dye

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Reference Dye

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Reference Dye

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Reference Dye

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

| | | |
|--|--|--|
| Mesures de protection | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient). |
| Conseils sur l'hygiène générale au travail | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en |

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

| | | |
|---|------------------------------|-----------------|
| État physique | : Reference Dye | Liquide. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Liquide. |
| | QPCR Master Mix | |
| Couleur | : Reference Dye | Non disponible. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non disponible. |
| | QPCR Master Mix | |
| Odeur | : Reference Dye | Non disponible. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non disponible. |
| | QPCR Master Mix | |
| Seuil olfactif | : Reference Dye | Non disponible. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non disponible. |
| | QPCR Master Mix | |
| pH | : Reference Dye | 8 |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | 7.8 |
| | QPCR Master Mix | |
| Point de fusion et point de congélation | : Reference Dye | Non disponible. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non disponible. |
| | QPCR Master Mix | |
| Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition | : Reference Dye | Non disponible. |
| | 2X Brilliant III SYBR® Green | Non disponible. |
| | QPCR Master Mix | |
| Point d'éclair | : | |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

| Nom des ingrédients | Vase clos | | | Vase ouvert | | |
|---|-----------|-------|-----------|-------------|-------|---------|
| | °C | °F | Méthode | °C | °F | Méthode |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | | | | | | |
| Diméthylsulfoxyde | 87 | 188.6 | ASTM D 93 | 87 | 188.6 | |
| Glycérol | | | | 177 | 350.6 | |

Taux d'évaporation : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green Non disponible.
QPCR Master Mix

Inflammabilité : Reference Dye Non applicable.
2X Brilliant III SYBR® Green Non applicable.
QPCR Master Mix

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green Non disponible.
QPCR Master Mix

Tension de vapeur :

| Nom des ingrédients | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|--|----------------------------|-------|---------|----------------------------|----------|---------|
| | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| Reference Dye | | | | | | |
| eau | 23.8 | 3.2 | | 92.258 | 12.3 | |
| 2-Amino-2-(hydroxyméthyl) propane-1,3-diol, chlorhydrate | 0 | 0 | | 0.000007501 | 0.000001 | |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | | | | | | |
| eau | 23.8 | 3.2 | | 92.258 | 12.3 | |
| Diméthylsulfoxyde | 0.42 | 0.056 | EU A.4 | | | |

Densité de vapeur relative : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green Non disponible.
QPCR Master Mix

Densité relative : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green Non disponible.
QPCR Master Mix

Solubilité :

| Médias | Résultat |
|---|----------|
| Reference Dye | |
| l'eau | Soluble |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | |
| l'eau | Soluble |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Coefficient de partage n-octanol/eau : Reference Dye Non applicable.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

| Nom des ingrédients | °C | °F | Méthode |
|---|-----------|-------------|---------|
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | | | |
| Diméthylsulfoxyde | 300 à 302 | 572 à 575.6 | |
| Glycérol | 370 | 698 | |

Température de décomposition : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Non disponible.

Viscosité : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Reference Dye Non applicable.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Reference Dye Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Reference Dye Le produit est stable.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Reference Dye Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Reference Dye Aucune donnée spécifique.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Reference Dye Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.

Produits de décomposition dangereux : Reference Dye Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|-------------|---------|-------------|------------|
| Reference Dye Clorure de potassium | DL50 Orale | Rat | 2600 mg/kg | - |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol | DL50 Orale | Rat | 12600 mg/kg | - |
| Diméthylsulfoxyde | DL50 Cutané | Rat | 40000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 14500 mg/kg | - |
| Clorure de potassium | DL50 Orale | Rat | 2600 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|-----------------------|---------|-----------|---------------------|-------------|
| Reference Dye Clorure de potassium | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| Diméthylsulfoxyde | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 100 mg | - |
| | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 100 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| Clorure de potassium | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Reference Dye Non disponible.
2X Brilliant III SYBR® Green Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, QPCR Master Mix Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
2X Brilliant III SYBR® Green Provoque une irritation des yeux.
QPCR Master Mix

Inhalation : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucun effet important ou danger critique connu.
QPCR Master Mix

Contact avec la peau : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucun effet important ou danger critique connu.
QPCR Master Mix

Ingestion : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucun effet important ou danger critique connu.
QPCR Master Mix

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Reference Dye Aucune donnée spécifique.
2X Brilliant III SYBR® Green Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
QPCR Master Mix comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Reference Dye Aucune donnée spécifique.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucune donnée spécifique.
QPCR Master Mix

Contact avec la peau : Reference Dye Aucune donnée spécifique.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucune donnée spécifique.
QPCR Master Mix

Ingestion : Reference Dye Aucune donnée spécifique.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucune donnée spécifique.
QPCR Master Mix

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucun effet important ou danger critique connu.
QPCR Master Mix

Cancérogénicité : Reference Dye Aucun effet important ou danger critique connu.
2X Brilliant III SYBR® Green Aucun effet important ou danger critique connu.
QPCR Master Mix

Section 11. Données toxicologiques

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Mutagénicité | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Toxicité pour la reproduction | : Reference Dye 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|---|
| Reference Dye Reference Dye Clorure de potassium | 70270.3 2600 | N/A N/A | N/A N/A | N/A N/A | N/A N/A |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol Diméthylsulfoxyde Clorure de potassium | 183001.9 12600 14500 2600 | N/A N/A 40000 N/A | N/A N/A N/A N/A | N/A N/A N/A N/A | N/A N/A N/A N/A |

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|--|------------------------------------|---|------------|
| Reference Dye Clorure de potassium | Aiguë CE50 9.24 g/L Eau douce | Algues - Desmodesmus subspicatus | 72 heures |
| | Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce | Algues - Navicula seminulum | 96 heures |
| | Aiguë CE50 83000 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 9.68 mg/l Eau douce | Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 509.65 mg/l Eau douce | Poisson - Danio rerio | 96 heures |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol Diméthylsulfoxyde | Aiguë CL50 54000 mg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |
| | Aiguë CL50 25000 ppm Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 34000000 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |
| | Chronique NOEC 100 ul/L Eau de mer | Algues - Ulva lactuca | 72 heures |
| | Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 21 jours |
| Clorure de potassium | Aiguë CE50 9.24 g/L Eau douce | Algues - Desmodesmus subspicatus | 72 heures |
| | Aiguë CE50 1337000 µg/l Eau douce | Algues - Navicula seminulum | 96 heures |
| | Aiguë CE50 83000 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 9.68 mg/l Eau douce | Crustacés - Pseudosida ramosa - Néonate | 48 heures |

Section 12. Données écologiques

| | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------|-----------|
| | Aiguë CL50 509.65 mg/l Eau douce | Poisson - Danio rerio | 96 heures |
|--|----------------------------------|-----------------------|-----------|

Persistence et dégradation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Résultat | Dosage | Inoculum |
|---|---|----------------------------------|--------|----------|
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol | 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé | 93 % - 30 jours | - | - |
| | Diméthylsulfoxyde OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé | 31 % - Non facilement - 28 jours | - | - |

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|--|--------------------|-------------|------------------------------|
| Reference Dye Clorure de potassium | - | - | Facilement |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Diméthylsulfoxyde Clorure de potassium | - - - | - - - | Non facilement Facilement |

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK _{ow} | FBC | Potentiel |
|---|--------------------|------|-----------|
| Reference Dye Clorure de potassium | -0.46 | - | faible |
| 2X Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix Glycérol | -1.76 | - | faible |
| Diméthylsulfoxyde | -1.35 | 3.16 | faible |
| Clorure de potassium | -0.46 | - | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets

Section 13. Données sur l'élimination

doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Indéterminé.

Canada : Indéterminé.

Chine : Indéterminé.

Union économique eurasiatique : **Inventaire de la Fédération russe**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé.

Philippines : Indéterminé.

Section 15. Informations sur la réglementation

| | |
|---------------------|----------------|
| République de Corée | : Indéterminé. |
| Taiwan | : Indéterminé. |
| Thaïlande | : Indéterminé. |
| Turquie | : Indéterminé. |
| États-Unis | : Indéterminé. |
| Viêt-Nam | : Indéterminé. |

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 03/28/2023


Date de publication précédente : 03/13/2020

Version : 7

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|---|-------------------|
|  Brilliant III SYBR® Green QPCR Master Mix IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B | Méthode de calcul |

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.